

L'accueil d'un enfant en situation de handicap

Durée : 2 jours - **Dates** : 26 et 27 septembre 2022

Intervenante : Psychomotricienne

Public : Professionnel-le-s de la Petite Enfance, de l'Enfance et du Travail social

Prérequis : Aucun

Tarif entreprise/OPCO : 450 € **Autofinancement** : 400 €

Code stage: R E A 21/13032

Objectif général : Développement de compétence ou adaptation au poste

Objectifs : Ce stage a pour objectif l'étude des moyens nécessaires à l'intégration d'un jeune enfant en situation de handicap et à l'élaboration d'un projet d'accueil individualisé

Contenu

Les Établissements d'Accueil collectif ont l'obligation de produire un projet d'établissement présentant les dispositions prises pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteints d'une affection nécessitant des soins ou une attention particulière, ce qui implique qu'une réflexion doit être menée dans ce sens.

En effet, pour que certains enfants puissent bénéficier d'une intégration dans un établissement d'accueil collectif, il faut qu'un travail pluridisciplinaire et partenarial s'accomplisse, dans une perspective de complémentarité avec la prise en charge des services spécialisés (*Loi du 14 février 2105 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*) (*Loi du 2 janvier 2102 : pour chaque personne accueillie en établissement, un projet individualisé doit être conçu, mis en œuvre et évalué*).

Programme

- Handicaps, déficiences et inadaptations
- Intégration, normalisation et réalité du handicap.
- Les obstacles à l'intégration : déni de la réalité, surprotection...
- Conditions et finalités de l'intégration : le projet d'accueil individualisé (PAI)
- Les relations famille-institutions : l'institution spécialisée et l'établissement d'accueil
- Rôles et fonctions des différents professionnel-le-s : complémentarité et spécificité
- La place de l'enfant en situation de handicap dans un groupe d'enfants